

CFAA d'Aquitaine : une baisse inacceptable de la durée du socle de formation

Après l'annonce par la Région d'une forte baisse de la durée du socle de formation dans l'ensemble des CFA agricole d'Aquitaine, l'Intersyndicale Snetap-FSU et Sfoerta-FO a rencontré le Conseil Régional le jeudi 3 mai.

Lors de cette rencontre les deux organisations syndicales ont dénoncé cette initiative du Conseil régional entraînant une réduction des durées de formation avec une diminution du nombre de semaines en centre pour les apprentis de chaque formation. Elles ont rappelé aux représentants de la collectivité territoriale que cette décision unilatérale, si elle devait se confirmer, aurait pour conséquences la baisse de l'attractivité et de la qualité des formations pour les apprentis et une suppression de nombreux postes pour les personnels des centres (au moins 30 ETP).

Pour l'Intersyndicale Snetap-FSU / Sfoerta-FO cette baisse du temps de formation dans les centres d'apprentissage de l'enseignement agricole aquitain est inacceptable compte tenu de ses spécificités et du contexte actuel :

- le mode d'évaluation par unités capitalisables (UC) retenu dans l'enseignement agricole nécessite un temps de présence plus long des apprentis en CFA,
- la spécificité des métiers des filières agricoles au sens large, exige des formations techniques et professionnelles supplémentaires assurées par les centres,
- l'enseignement et la découverte d'apprentissages tels que l'éducation socio-culturelle, la coopération internationale, les projets d'animation du territoire et de participation aux animations associatives ou professionnelles, spécifiques à l'EA, demandent des semaines en sus.
- l'accueil de publics très hétérogènes, difficiles et/ou de milieux défavorisés obligent à davantage de temps de formation pour permettre aux personnels d'assurer la mission d'insertion éducative, sociale et professionnelle inscrite dans la loi d'orientation agricole.

Les organisations syndicales ont donc exigé du Conseil Régional qu'il revienne sur sa décision et maintienne le nombre de semaines de présence des apprentis dans les centres au niveau actuel, lequel n'est déjà pas très élevé. Pour l'exemple, un CAPA a 14 semaines de formation par an en CFA alors qu'en Lycée professionnel il en a 36.

Les représentants du Conseil régional ont assuré avoir entendu et compris nos remarques mais ne pouvoir les satisfaire pour des raisons budgétaires.

Pour le Snetap et le Sfoerta cette réponse n'est pas satisfaisante. Elles ont fait savoir à leurs interlocuteurs leur intentions de poursuivre la contestation de cette décision.